

Mayrinhac-Lentour

(Extrait de la « Monographies des paroisses autour de Thémines (entre Causse et Limargue) » du chanoine Edmond Albe - pages 201 à 210)

Document original sur

<https://www.racines-avignac.fr/pdf/Monographies%20ALBE%20pour%20le%20site%20de%20Racines.pdf>

Cette paroisse prend son nom de Lentour (da Lentorn, disait-on autrefois). Elle n'eut pas de longtemps d'existence indépendante, et fut jusqu'en 1761 annexe de l'archiprêtré de Thégra, dont le titulaire faisait faire le service par un vicaire (nous n'avons que le nom¹³³ de Joseph Borie 1746 et suivant.).

On trouve plusieurs fois le nom de Mayrinhac dans le cartulaire de Beaulieu : mai 885, don d'un mas in matriniaco où habite Ingelramnus, par Ermauric (charte LV). Testament très suspect d'Adhémar des Echelles, vers 927 : Il donna à l'abbé de Tulle « centens meam Madriniacum . et ailleurs : post mortem ejus (ficii Bernadi) madriniacus et peiracus remaneant S. Martino Tutelor ». Il semble qu'il s'agirait plutôt ici de Mayrinhac le Francal qui fut en effet à Tulle (charte XLIX). Ailleurs les moines de Beaulieu rappellent (971) ce que leur ont fait avoir les abbés Géraud et Adalger, ils mentionnent la curtis de Matriniaco avec 60 ms. Ils ajoutent qu'ils y mettent Bairald pour juge : in mairiniaco ponimus judicem nomine Bairaldum (charte L). On trouve, charte CX, que Robert et son fils Pierre cèdent à St Pierre de Beaulieu la part qu'ils ont dans le mas de Mariniaco, qui s'appelle aux martyrs (ad martres) et une partie du pré qui est proche de ce mas (vers XIe siècle).

Mais nous ne savons pas comment ce qui fut donné à Tulle ou à Beaulieu devint possession épiscopale, puisque Mayrinhac, comme Thégra dont il dépendait, était à la collation de l'évêque de Cahors.

Mgr Henri de Briquerville de la Luzerne visitait le 28 octobre 1702 l'église de Mayrinhac, son procès-verbal ne relève que quelques détails. Il confirmait la translation en cette église de la chapellenie de Bonnefous ordonnée en 1680 par mgr Noailles. Déjà il était question de transformer en paroisse indépendante de Thégra cette paroisse en réalité fort étendue : le curé et le vicaire seraient chargés d'acquitter la fondation des deux chapelles de Bonnefous, on porterait à 400 livres le revenu qui n'était que de 150 pour chaque chapelain. Il faudrait faire un presbytère qui pût loger à la fois les deux prêtres. On demanderait le consentement de l'évêque et de l'archiprêtre (Arch. Nat. T. 193 carton 44, 131e liasse).

En 1761 Mayrinhac fut érigé en paroisse indépendante (Arch. Lot G. 23). Cependant, simple annexe dans le pouillé apostolique.

Le titulaire de la paroisse était Saint Pierre ès liens. La forme de l'église est la croix latine assez régulière, dans le style ogival de transition. Elle a été refaite presque entièrement, sauf le chœur, vers 1855 – 1856.

La seigneurie de Lentour

Elle appartenait primitivement aux Castelnau de Gramat. En 1259, Hugues de Castelnau hommageait entre autres choses au comte Alphonse de Poitiers pour « Alentorn et Mairinhac » (JJ 11 p. 94) voir la charte des coutumes. Elle passa naturellement aux barons de Gramat, les Tarrides, les Aigrefeuille. Vers 1420 noble Elzéar d'Aigrefeuille vendait la seigneurie à noble Jean de Bonnefous représenté par son frère, Guillaume, chanoine de Tours. Il voulut en faire l'hommage et la dénommée au vicomte de Turenne, Annet de la Tour, qui les refusa d'abord, parce qu'il avait lu qu'il en avait fait l'acquisition par achat (Arch. Nat. R2 481).

Les Bonnefous étaient déjà seigneurs de Teyssieu. En 1429, Jean fondait une messe chez les Dominicains de Limoges. Il était fils d'autres Jean que l'on trouve en 1377 et 1398 et fut le père d'un Jean de Bonnefous qui se mariait en 1443 avec Marguerite de Salignac et testait en 1473, en faisant son héritier universel Pierre de Bonnefous. Il eut un autre fils Léon, héritier de Pierre¹³⁴, et trois filles : Jacquette mariée à un Saint-Astier ; Catherine à un de la Guillardie ; Jeanne à un de Curemonte, qui fit héritier en 1498 son frère Léon. Un arrangement qui eut lieu, en 1487, entre Pierre et ses frères, donna à Léon de Bonnefous les seigneuries de Teyssieu et de Lentour. Léon avait épousé Jeanne de Mirambel, fille de Jean, alias Antoine, et de Louise de Foucaud qui apportait à son mari des possessions en Périgord, donation de sa mère. Léon hommageait au roi en 1503. Il testait en 1516 en faveur de sa fille Françoise, bien qu'il eût une autre fille, Catherine, mariée au seigneur Rouffilhac. Françoise de Bonnefous épousa Raymond de Gontaut-Cabrerets, fils d'Antoine de Gontaut et de Marguerite de Jean de Saint-Projet (contrat du 2 avril 1514). De ce mariage naquit Jeanne de Gontaut qui épousa messire Antoine de Noailles, et c'est ainsi que la seigneurie de Lentour et de Mayrinhac entra parmi les possessions de cette maison, qui la conserva jusqu'à la Révolution.

Jeanne de Gontaut, douairière de Noailles, vivait encore en 1591. C'est elle, qui, en 1568, transforma l'ancien prieuré de Bonnefous en chapellenie. Nous n'insistons pas davantage sur cette famille dont la généalogie est facile à trouver.

Voici le dénombrement fait en 1723, par procureur, par haut et puissant seigneur Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France etc... Il possède la terre et seigneurie de Lentour, avec toute justice, haute, moyenne et basse, mère et mixte, impère, tous droits et devoirs seigneuriaux et féodaux, à lui advenue par succession, de ses ancêtres, située en l'élection et sénéchaussée de Figeac, confrontant la châtellenie de St Céré, les seigneurs d'Aynac, Saignes, Lavergne-Valon, Thégra, Padirac et Loubressac. Consistant en un château de Lentour situé sur une éminence, avec son enclos, jardin, verger, garenne, vigne de 150 journées, métairie de la Plane (9 paires de bœufs de labour), pré au prade de Lentour. Le tout noble - Plus pré de Contal (8 journées) noble. Pré de Laurent et pré péchou, nobles – prés haut et bas dans la prairie de Mayrinhac – forêt noble de 200 cestérées, dit le bois de Lentour – boriage de Bonnefon (Bonnefous, voir ce nom) – moulin noble à 3 meules sur la source du ruisseau d'Alzou – plus en rentes 278 sétiers froment – 19 seigle ou mixture, 133 avoine, grosse mesure de St Céré – village appelé de Pécastan, avec ses

dépendances, joui par le sieur baron de St-Angel, sous l'hommage qu'il rend au dénombrant (Arch. Nat. Q1 600).

En juin 1740, le procureur du duc de Noailles afferme le domaine de Lentour au sieur Pierre Sirieys, bourgeois, représenté par son fils Jean – autres affermes en 1746, 1751 (Arch. Nat. T. 19344-5 n° 21) – En 1766, Julien Galhard de St Céré et J.A. Ribeyroles, notaire de l'Albrespy (Aynac) prenaient à bail les fruits de la baronnie de Lentour, 4600 livres par an (T. 19341 cote 6 – Arch. Corrèze E 455).

Etat des bâtiments au 28 septembre 1761, fait par Pierre Bouygues, avocat au Parlement, juge de la ville et châtelainie de St Céré, qui s'est transporté à Lentour sur l'ordre du duc d'Ayen, Louis de Noailles. Il y procède en présence de me Jean Sirieys, avocat en Parlement, juge de Lentour, ancien fermier de la terre, et du sieur Jean Labroue cadet, habitant de Mézels, fondé de procuration du duc d'Ayen pour la régie de Lentour.

Notons : au second corps de logis, la première pièce du côté du midi est la chapelle. Le mur de cette chapelle du côté de la cour est tombé et mure la porte. Au-dessus de la chapelle il y avait une chambre, dont il ne reste que trois murs ; à côté était un espèce de salon ; à côté du salon, une grande écurie.

Il est de l'intérêt de monseigneur le duc pour l'avenir, de faire faire une maison pour un fermier dans la terre de Lentour. On a pour cela le château ou l'appartement appelé des prêtres, dans le domaine de Bonnefous. Il en coûtera moins de le faire au château. L'appartement des prêtres n'était pas suffisant, et il faudra y ajouter une pièce de 30 pieds sur 15 ; mais le fermier serait là plus à portée pour envoyer ses grains au marché.

Domaine de la Plane : 1 - grange haute construite en 1727 par ordre de m. de Lavergne. 2 - grange de la Levade, étable des vaches. 3 – maison du métayer Jean Vargues, en assez bon état.

Domaine de Bonnefous : métayer Pierre Balestié

La boulanguié (art. 7 – plus étable à cochons, pigeonnier).

Le moulin : Pierre Richard, meunier. Il n'y a plus que 2 meules, grange du moulin, four.

Ch. 2 Clôtures des champs et des prés – ch. 3 harnois, instruments aratoires – ch. 4 Semences – ch. 5 Estimation des bestiaux : 12 bœufs à 84 livres la paire : 1008 livres – 7 taureaux : 250 – 5 vaches : 180 – 7 petits cochons et 2 truies pleines : 104 livres – 1 jument poulinière et son poulain : 140, dont moitié pour le fermier Balestié – 18 brebis : 1810 – 5 brebis turques : 5 – 12 besoques : 12 – 1 mouton vieux : 1 – 5 bassines : 5 et autant pour le fermier

– A la Plane : 6 bœufs : 566 – 2 vaches, 1 veau, 1 velle : 130 – 2 veaux : 100

– 3 veaux : 84 – 6 petits cochons, 1 truie : 70, dont la moitié au métayer etc...

On fait remarquer ailleurs que derrière le château il y a une belle terrasse flanquée aux deux bouts de deux petites tours couvertes en ardoises. (T. 193 –44-5 – liasse 134 cf liasse 132).

1771 – Etat de situation du domaine (Arch. Corrèze E. 355).

1787 – bail en faveur de Jean François Canet, notaire à St Céré (ibidem).

Autres seigneurs et fiefs

Envergnès

Aux d'Araqui – En 1728, noble Etienne d'Araqui, fils de noble Vincent d'Araqui et de feu Suzanne de Séguy de Pechrigal, épouse demoiselle Louise de Combarel de Gibanel (Voir sur ce nom dictionnaire nobiliaire de Champeval).

Les de Valon

En 1317, Galaubie et Pierre de Valon, des Valon de Lavergne, donnent à Obazine des rentes dans les paroisses de Mayrinhac (note Ludovic de Valon). En 1504, hommage rendu au seigneur de Lentour par le seigneur Gabriel de Valon (de Thégra) du village de Pech Castan¹³⁵.

Pech Castan

Ce village est indiqué comme étant à Leyme en 1298 – plus tard dans une transaction entre le prieur d'Escaumels et le seigneur de Lentour, comme possession du prieur – on a vu que le duc de Noailles, en 1727, disait ce fief joui par m. de St Angel, maison hommage au seigneur de Lentour.

Famille de Pons

Un noble Guillaume de Ponte, de Lentour hommage en 1344 au seigneur de Gramat – En 1366, le damoiseau Bernard de Pons, fils du chevalier Guérin, habitant Lentour, hommage à Jean d'Aigrefeuille, baron de Gramat, pour tout ce qu'il a dans la baronnie (Arch. Lot F. 241 et 242).

Goutal

1466 inféodation de ce village par Jehan de Bonnefous – 1490 reconnaissance à Léon de Bonnefous (T. 193-48)

Une terre de Castel viel mentionnée dans plusieurs actes.

Nègregarrigue

1468 – transaction entre noble Jean de Bonnefous et les habitants de Lachalm au sujet des pacages de Nègregarrigue. Transaction entre le seigneur de Turenne et le même Jean de Bonnefous qui garde ce fief disputé. Les bois de Nègregarrigue se trouvait à la source du ruisseau d'Autoire (Q1 1451 I. 193 48-9 liasse 145).

Lolmière

Reconnaissance en 1489 à Léon de Bonnefous, en 1685 à mgr. le duc de Noailles – 1737 transaction avec les habitants (T. 193 carton 44-45).

L'archiprêtre de Thégra

Avait rentes sur le moulin. Il avait la dîme (à 11). 120 charges de blé par tiers d'un ? et 10 seulement de vin – Transaction de 1486 avec Pierre de Bonnefous.

La confrérie Notre Dame de St Céré

Aussi quelques rentes – Transaction du 15 septembre 1606.

Les habitants du village de la Pradelle avaient des prétentions sur les fraus de Mayrinhac, sans avoir rien à payer.

Bonnefous

Aujourd'hui simple hameau de la commune de Mayrinhac, qui fut un prieuré dépendant du prieuré d'Escaumels (Cantal), des chanoines réguliers de l'abbaye de la couronne (près d'Angoulême) et plus tard une simple chapellenie. Voici ce qu'en dit le pouillé Dumas (1679) : « Le prieuré Saint Bonaventure¹³⁶ de Bonnefous est régulier, non en fait mais en droit conventuel, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dépendant du prieuré régulier Notre Dame d'Escaumels, diocèse de Saint-Flour. Il fut fondé en 1291 par noble Eymeric de Bonnefous, seigneur du château et de la châtelainie de Lentour, paroisse de Mayrinhac, dite de Lentour, lequel Bonnefous, pour le salut de son âme et des siens, donna à perpétuité aux religieux de Notre Dame d'Escaumels, la chapelle appelée grange de Bonnefont, avec tous ses droits et appartenances, depuis le lieu de cette grange jusqu'au village d'Envernhes et de Puy-Castan ; d'un côté confrontant avec les dits villages et d'autre avec les juridictions de Lavergne et de Thégra ; avec la juridiction du de Lavergne près Padirac jusqu'à un ormeau qui se trouve près du castrum de Loubressac ; près de la croix du haut de la côte d'Autoire, suivant le chemin qui va de Loubressac à Autoire.

Le prieur devait y installer sept chapelains d'Escaumels, nombre fixé une fois pour toutes, avec la charge d'une messe haute à dire tous les jours et de l'office canonial. Le couvent fut construit et les religieux y furent mis. Aujourd'hui le monastère est détruit, les lieux réguliers n'existent plus, ni l'église. Il reste une petite chapelle récemment construite, tout le patrimoine jadis consacré à l'œuvre a été usurpé par le seigneur de Lentour qui le possède, au grand préjudice de l'honneur de Dieu et de la religion. Un arrêt du Parlement a changé la fondation primitive en une chapellenie de deux prêtres qui disent la messe dans l'église de Mayrinhac (p. 86-87).

D'autres documents mettent la fondation à l'année 1298 (Arch. Nat. T. 193 44-45, cote I n° 1) et l'attribuent à noble Aymar (pour Eymeric) de Bonnefous, seigneur de Lentour et de Teyssieu, en faveur de messire Raymond Grand prieur d'Escaumels. Il était dit que le cas advenant où les religieux ne satisferaient pas aux conditions imposées, le fondateur ou ses successeurs pourraient les chasser ou les dépouiller des biens donnés et convertir ceux-ci en autres œuvres pies à sa discrétion ou des

siens. C'est ce qui explique la chapellenie de Mayrinhac remplaçant le prieuré, mais il y avait eu cas de force majeure.

Cette seconde fondation fut faite par Jeanne de Gontaud, dame de Lentour et de Teyssieu, en vertu d'un arrêt du Parlement de Toulouse, du 1^{er} juillet 1566. La chapellenie devait recevoir chaque année 31 sétiers de blé, mesure de Saint-Céré. L'arrêt fut signifié au vicaire général de l'abbé de La Couronne le 15 août suivant. Un second arrêt du 23 avril 1568 vint confirmer le premier ; un autre du 6 novembre autorisait la dite dame de Lentour à jouir, à ces conditions, des biens de Bonnefous, et une ordonnance du lieutenant général de Figeac faisait ordre aux emphithéotes de lui payer les cens et rentes

(Arch. Nat. T. 19371 liasse 204 – T. 19344-45, liasse 131).

C'est Jeanne de Gontaud qui fit reconstruire une chapelle à Bonnefous, avec un logement pour les deux chapelains, qui devaient le service. C'est m. le cardinal de Noailles, quand il était évêque de Cahors, qui fit transférer (1680) le service des deux chapellenies dans l'église paroissiale de Mayrinhac ; ce qui fut confirmé en 1702, par mgr. Lejay¹³⁷.

Fin XVIIIe siècle

Sentence arbitrale entre le seigneur de Lentour et le prieur d'Escaumels au sujet de certains villages qui sont partagés entre-eux. Le prieur prendra un sétier froment de rentes sur le village de Cantegrel, resté à Hugues de Bonnefous, pour faire les hosties. Le dit seigneur, pour raison des dits villages, veut être homme de la Bonne Vierge Marie et de la maison et du prieuré d'Escaumels (Champeval).

1268 – Accord entre Hugues de Castelnau, baron de Gramat, seigneur de Lentour, et le prieur d'Escaumels, Aymar de Chausserouge, au sujet du pacage, où ne doivent pas aller les gens de Lentour et de Mayrinhac.

1303 – Compromis entre Guérin de Castelnau et le prieur Guillaume de Lombert, au sujet de la justice de la seigneurie de Bonnefous.

1340 – Acte passé à Bonnefous entre Aymar de Vayrac, prieur d'Escaumels et son neveu Raymond d'Hébrard (Arch. St Sulpice).

1429 – Messire Guillaume Torril, prieur d'Escaumels et seigneur de Bonnefous arrente le village de Sarroul (commune de Loubressac, paroisse de St Médard).

1446 – Jean de Bossac, prieur et seigneur, reçoit reconnaissance sur certains villages et terroirs – De même en 1451.

1461 – Hommage du prieur au vicomte de Turenne.

1465 – reconnaissance au prieur Jean de Bazac (Balzul).

1502 – Accord entre Léon de Bonnefous et le prieur Benoît Adam.

1519-1520 – Entre le même et le prieur Armel des Plas, qui¹³⁸ est conseiller au Parlement de Bordeaux.

1522 – Entre l'argentier Raymond de Gontaud et le prieur, Jean des Plas (même fonds d'archives).

Note – Au sujet de l'affaire entre Léon de Bonnefous et le prieur Benoît Adam (Arch. Hte Garonne B. 18, f. 97, 14 février 1520). Celui-ci, conseiller du roi, reprenait le procès de feu messire Jehan Vigier, en son vivant évêque de Lavaur et prieur d'Escaumels et de Bonnefous. De nombreux habitants d'Autoire sont nommés dans cette affaire : Jean Planavergne, Antoine Belhomme, Jean Vernhe etc et des habitants de Mayrinhac, Antoine Granet, Antoine Bargues, plusieurs Vidals, etc. La Cour déclare que mauvaise est la cause du seigneur, bonne celle du prieur et des habitants. Il est maintenu en la possession du moulin et des mas de la Roderie, Carbonières, Pomayrols, du mas et village de Pech Castan Sobeyra, des mas et village de Teroudel, del Cassants et de Baudran, ou de las Calmettes etc, comme étant des appartenances, de la grange de Bonnefous – en seigneurie directe avec toute juridiction haute moyenne et basse, mère et mixte impère – non compris les terres de Lymargue qui appartenaient à me Jehan Malleville, ni le terroir de Castel viel, près du village de Massillac, qui restent en la possession de Léon de Bonnefous. Il devra restituer aux tenanciers des dits villages ce que ses gens ont pris.

1568 – La fondation des chapellenies – protestations du prieur Pierre del Beux. Arrêts divers énoncés plus haut. Les chapelains étaient à la nomination du seigneur.

1669 – Nomination en faveur d'Antoine Brunet, prêtre, par m. le duc de Noailles, pair de France. Il est encore là en 1685. Les chapelains étaient taxés pour la décime à 20 livres.

1676 – Autre chapelain : Frougoux.

1702 – Chapelains : Sahuc et Vernhes ou Vernet.

1714 – M. Maynard remplace Vernet décédé.

1732 – Jean Lavialle, chapelain.

1761 – Henri Barrès.

On les appelait chapelains de Bonnefous. (Arch. Nat. fonds cites. Arch. Lot F. 334).

Dans les dénombremets pour hommages faits par les Noailles, on trouve « le boriage de Bonnefon (sic) cinq paires de bœufs de labour avec maison, jardin, enclos, pigeonnier, garenne, 3 prés, un bois » (1723 Arch. Nat. Q1 600)

- 1761 : Pierre Balestie métayer. 1 - grange basse ou des vaches. 2 - grange haute ou des bœufs. 3 – grange de la Lavade. 4 – maison du métayer à côté de la cuisine, la soule. 5 – appartement dit des prêtres : le rez de chaussée sur la bergerie l'hiver. On monte à la chambre par un escalier intérieur en pierres. Chapelle, vieille porte d'entrée qui n'est pas en place. Lézardes à la voûte, pourtant sûre. Toit à ressuivre. M. Sirieys a fait remettre des vitraux à la fenêtre.

La Communauté

Le baron de Gramat, seigneur de Mayrinhac et de Lentour, donna, vraisemblablement vers la fin du XIII^e siècle¹³⁹, une charte de coutumes à la communauté rurale. Nous en avons donné le texte roman, avec la traduction par m. Combes, membre de la Société des Etudes du Lot, dans le volume XXXIV du bulletin de la société. On en remarque l'esprit assez large. Le texte est tiré des Archives Nationales, fonds Noailles, T. 193, carton 44, liasse 133, cote 7. Parchemin – Titre : « Las prerogativas et pertenensas del castel et castellania da Lentorn que le senhor de Gramat y avia d'antiquitat ». Les habitants pouvaient élire pour administrer la communauté quatre prudhommes chaque année : en somme leurs fonctions se bornaient à lever la taille.

La charte fut confirmée en 1322 par Garin de Castelnaud, en 1365 par Bertrand de Tarride, baron de Gramat. Ces nominations de consuls offrirent parfois des difficultés, à cause de l'incapacité des élus. En 1718 les habitants refusèrent d'accepter ceux qui avaient été nommés : « ce sont des pieds poudreux n'ayant quasi rien au soleil, illettrés, incapables de faire la levée et insolubles ». On leur donna des assistants pour les aider (note Rouquié).

Au temps des guerres de religion

Lettres (copie Champeval)

De Lentour, le samedi 23 novembre 1591 de m. Henri de Noailles à sa femme Marguerite de Montilar.

« Ma mye, je vous envoie ce porteur, et vous dis qu'il nous va bien à tous, Dieu mercy, et qu'il ne s'est encore rien passé de sanglant mais je crois qu'on ne tardera guère à le voir, si les ennemis veulent. Je reconnus hier, ayant avec moy 18 hommes armés seulement, toutes leurs troupes de bien près, comme ils marchaient d'Aynac à Gramat et où ils allèrent coucher hier au soir avec leurs 3 canons. Mon neveu que j'avais fait avancer devant avec 3 ou 4, tira son pistolet à un à la tête d'un escadron des leurs de 100 chevaux, qui n'estoient encores guères esloigné du reste de leur gros, et celui de Borda luy fallist néanmoins. Ils n'eurent envie de s'avancer beaucoup vers nous, car paroissant avec ce peu que j'avais avec moy de l'autre costé du vallon, ils s'enforcèrent davantage ledit neveu et s'arrêtèrent, faisant paroistre avoir de l'alarme entre-eux. Ils faisoient estat de passer leurs pièces dans les bois de céans. Mais ayant opinion que nous pourrions les combattre en gros en ces environs icy, ils ont changé de dessins, et reprirent le mesme chemin qu'ils avoient fait du costé de Thémynes pour gagner Gramat, où je fus cause qu'ils arrivèrent hier au soir, trois heures de nuit.

Ils menasoient fort cette place de l'assiéger, qui fut cause que j'y envoyai il y a 3 ou 4 jours, des gens et que je voulus m'y rendre hier moi-mesme avant le jour mais ils ont bien compris qu'il ne fallait pas qu'ils s'y portassent. Je monte, tout asteure à cheval, et avant le jour, après avoir couché céans, pour aller retrouver notre gros, à une lieue d'ici, assez près de Lobersac, et crois qu'il ce pourra passer aujourd'hui quelque chose.

Je n'ay loisir de vous en dire davantage ny d'escrire à personne. De Lentour, ce samedy avant jour, 23 nov. 1591 ».

Lettre à son beau-frère m. de Sédières.

Frère, je vous avois escrit hier au matin ce mot, pensant que monsieur de Favars s'en deust retourner mais il a changé depuis d'opinion par l'avis de ses amis, et n'y a point eu de regret pour avoir participé à ce qui se passa 2 heures après, et que nous entendires par ce que j'escris à ma femme et dont je luy mande de vous faire aller promptement copie. Juges si Dieu nous a favorisés d'avoir fait une telle défaite où il n'y avoit pas la moitié de notre cavalerie et de tenir assiégés ceux qui pensoient assiéger les autres. Pensez si nous sommes ampeschés a nos deux sièges, tenant tous ces messieurs assiégés dans deux diverses places. Faites remercier Dieu généralement de ceste bonne journée-là. MM. d'Aubeterre et de la Force se joignent ceste nuit à nous. Vostre fils se porte bien et fust à la charge avec nous. A Canyac, ce mercredi matin 27 novembre 1591.

Je pensois, monsieur mon frère que ma lettre de hier fust encore icy, mais elle s'est trouvée partie, et j'adresse ce billet à la femme pour vous et renvoie une copie de ce que je lui demande. (Bibl. Nationale Fonds fr 6916 f. 60).

Dessèchement du marais de Bonnefous 1763 – on écrasa au marteau le rocher en dessous de la fontaine. L'ingénieur qui traça les fossés du marais eut 9 livres comme honoraires (T. 193 carton 48-49).

133 Et celui de Tournié vicaire en 1723 (certificat de ?). En 1658, vicaire : Jean Lantuéjoul (notes Rouquié). En 1669, Jacques Huc – 1693, m. Antoine Bargues (Rouquié) – 1713, Mathurin Mazeyruc devient curé de St Cyr d'Alzou (Rouquié).

134 Ou peut-être héritier d'Antoine, frère de Pierre qu'on trouve en 1482 seigneur de Teyssieu et de Lentour (Arch. Nat. T. 193-48 liasse 15) c'est sans doute le même qu'Antoine, seigneur de Presque, qui revend, en 1524, à la veuve de Léon, les rentes qu'elle et son mari Raymond de G. lui avait cédées.

135 Pech-Castan Soustre – les de Valon avaient le domaine de Gréjals 1504.

136 Appelé ailleurs de Sainte- Agnès (peut-être titulaire de la chapelle rebâtie en 1568).

137 Extrait d'ordonnance en cours de visite : « et à l'égard de la chapellenie de Bonnefous, dont le service est transporté dans l'église de Mayrinhac, il est convenu avec les chapelains mm. Sahuc et Vernhes, que, conformément à l'ordonnance de mgr. de Noailles, du 5 septembre 1680, ils diront la messe tous les jours à l'intention du fondateur et les samedis ils l'appliqueront pour le repos de l'âme des fondateurs de l'église de Mayrinhac et de leurs successeurs (copie dans T. 193 44-45, liasse 131).

138 1480 accord avec l'évêque de Lavaur, Jean Vigier, prieur, au sujet des limites de la juridiction des Bonnefous.

139 D'après m. Champeval, cette date de 1322 est celle de la charte.